

Société Ets J. MENUT

Commune de Saint Cyr en Val

INSTALLATIONS CLASSEES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Demande d'autorisation préfectorale pour l'exploitation d'Installations classées pour la Protection de l'Environnement
PA de la Saussaye - 45590 - Saint Cyr en Val**



DAE _ Note de présentation non technique

**Ets J. MENUT
383 rue du rond d'eau
45 590 Saint Cyr en Val**

Edition de mai 2019

Note de présentation non technique

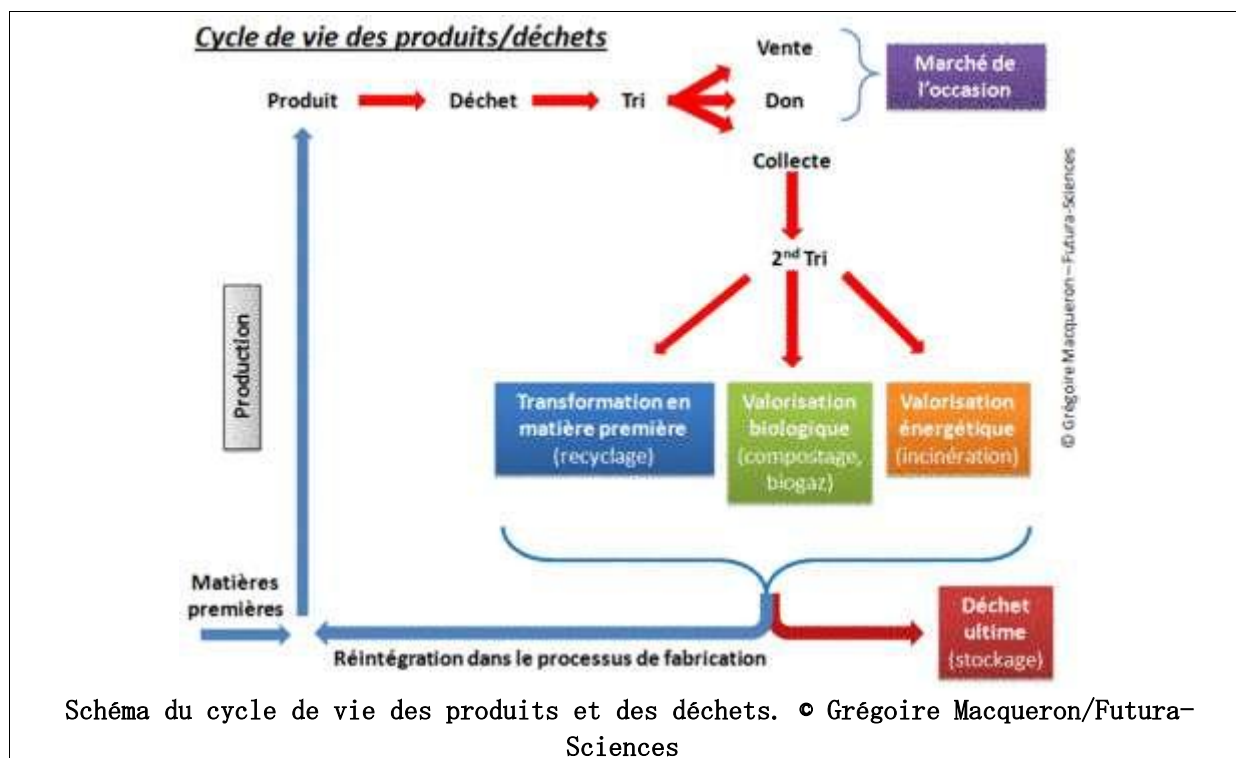
La société Ets J MENUT, acteur représentatif au niveau national de la branche du recyclage industriel des métaux, présente aux services de l'Etat une demande d'autorisation d'exploiter, Sur sa propriété foncière bâtie sise dans le Parc d'Activité de la Saussaye, acquise en 2009 et conservée en parfait état, dont l'attestation de propriété figure en pièce attachée de la présente note,

Une installation de transit, regroupement, tri et/ou préparation en vue d'une valorisation de déchets de métaux (Chutes d'industrie de la métallurgie), de déchets métalliques (issus de la déconstruction de bâtiments et/ou de machines électromécaniques ou de machinerie de l'agriculture par exemple), de déchets contenant des métaux (issus des déchets déposés dans les déchetteries par exemples)

Un centre VHU pour lequel une demande d'agrément est associée à la présente demande d'autorisation d'exploiter.

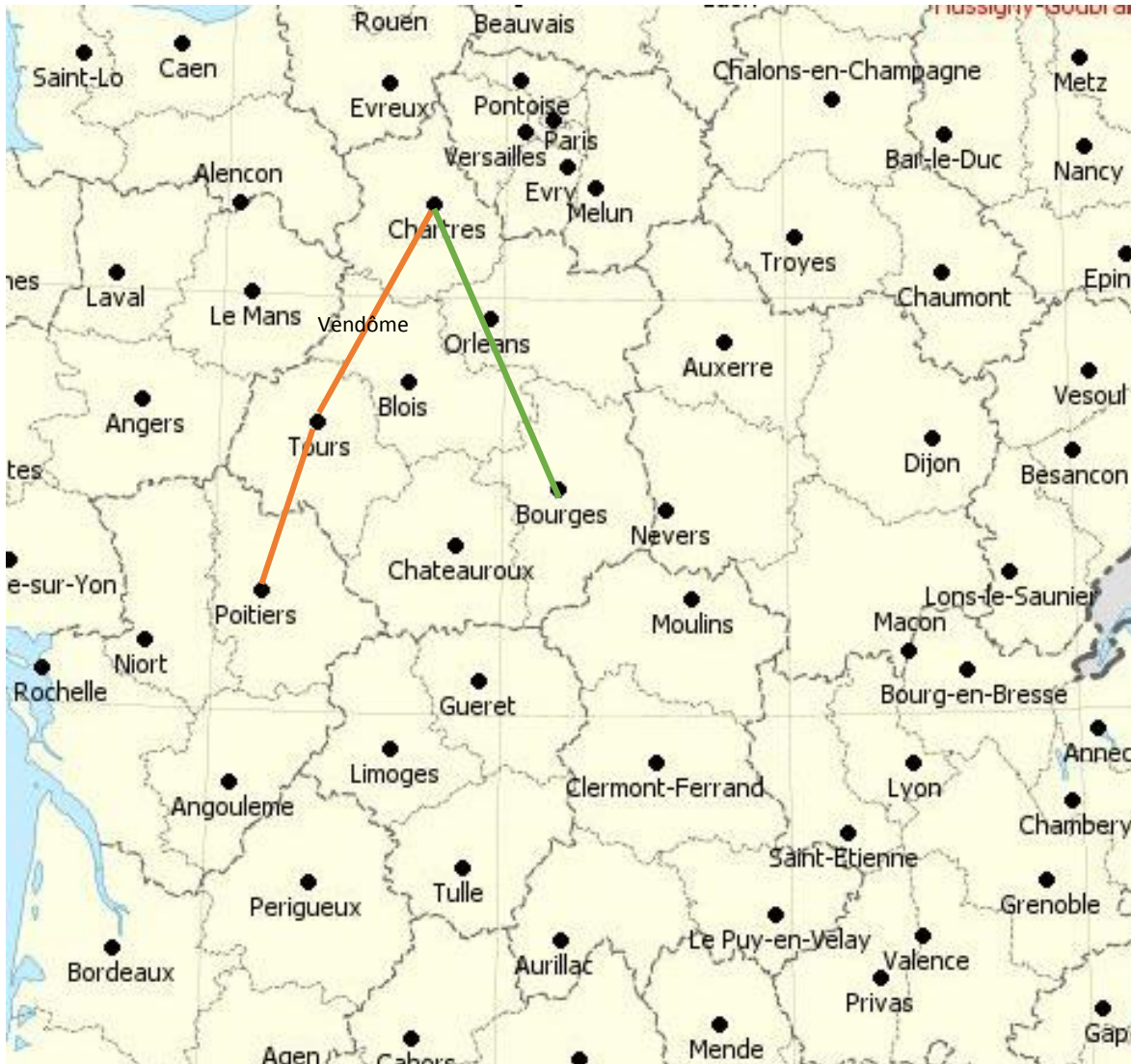
Les Ets J MENUT exercent leurs activités industrielles dans la boucle qui fait suite au déclin des produits dès lors que leurs détenteurs ont décidés de s'en séparer.

Intervient alors le cycle de vie du déchet comme le montre la figure ci-dessous attribuée à M. Grégoire MACQUERON.



L'objectif que poursuit la société Ets J MENUT est de développer et mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour augmenter le flux de réintégration des matières issues des opérations schématisées ci-dessus, ce qui est le cas depuis de nombreuses années pour les objets métalliques ou contenant des métaux.

La structure industrielle des Ets J MENUT, patiemment installée d'années en années, de générations en générations, se représente sur la carte de la région centre val de Loire comme suit :



Installée historiquement à Vendôme, la société occupe à aujourd'hui cinq plateformes.

De Vendôme à Saint Pierre des Corps (Tours) en 1986 où elle a fait installer un broyeur de déchets métalliques, elle s'est étendue à Chartres en 2004 puis à Bourges en 2008 et enfin à Poitiers en 2012.

La mise en place d'une plateforme sur l'agglomération orléanaise a paru alors naturelle comme vecteur d'extension avec le souci d'apporter une réponse de proximité aux producteurs de déchets équilibrée de part et d'autre de l'axe ligérien. Tours <-> Orléans.

La capacité de l'environnement économique à recevoir un nouvel acteur dans le domaine de la gestion des déchets a été étudiée dans un « business plan » intégré dans le dossier de DAE.

Les sources utilisées ont été les différents plans de gestion des déchets dangereux et non dangereux, tant départementaux que celui de la région Centre val de Loire. Ces plans ont donné les valeurs des gisements par familles de déchets. Une étude statistique de l'évolution de la croissance de la société Ets J MENUT associée à l'étude de l'évolution des croissances des différents sites depuis leur installation, ont permis de définir les quantités potentielles qui puissent être captées par le site en projet.

Le business plan réalisé pour un environ de cinq années montre à l'issue que la quantité totale de déchets pourra avoisiner 24000 tonnes.

Cette quantité annuelle de déchets traités intègre la comptabilité de 3000 véhicules hors d'usage pris en charge en tant que Centre VHU auprès de particuliers ou mandatés et 7000 carcasses de véhicules reçues des professionnels Centres VHU agréés, en vue de leur broyage sur le site de MENUT de Saint Pierre des Corps en Indre et Loire.

L'installation d'une cisaille de forte capacité permet de préparer les déchets métalliques à la phase de broyage. L'augmentation de la densité apparente diminue le bilan carbone à la tonne de déchets transportés sur l'axe Orléans - Tours.

Le Parc de la Saussaye présente des caractéristiques très intéressantes pour accueillir une plateforme de transit, tri et valorisation de déchets métalliques.

Bien étendu aux abords de la Sologne où la zone Natura 2000 de celle-ci occupe les terrains jusqu'à ses lisières, le Parc présente tous les prérequis en termes de réseau routier « lourd » établi à proximité des voies rapides comme l'autoroute A71 et la ligérienne A10.

Le Parc est également desservi par une voie ferrée de type « marchandise ». Les implantations des machines pour le traitement des déchets métalliques tiennent compte de la possibilité d'être embranché sur le réseau. Les expéditions de grosses ferrailles cisailées seraient alors réalisées par train vers les fonderies et haut-fourneaux frontaliers.

La présence abondante d'espaces verts apporte la quiétude pour favoriser l'acceptation du déchet au sens où il fait partie intégrante et omniprésente de la vie quotidienne des citoyens. La contrepartie est le choix par l'exploitant de supporter toute l'attention nécessaire à la persistance et la conservation de cet environnement.

Les activités industrielles classées pour la protection de l'environnement sont présentées dans le projet et exercées sur une surface foncière de 17000m² sur les 24000m² de la propriété. Le bois de chênes est conservé dans sa surface et dans sa forme.

Toutes les eaux de ruissellement des pluies météoriques sont collectées et traitées avant leur rejet au réseau communal du Parc de la Saussaye dans une station par bassins versants d'une capacité de plus de 800 EH (Equivalent -Habitant). Une cuve de 150m³ stock les effluents traités d'un des deux bassins versants pour être utilisée pour l'arrosage des espaces verts.

La présence d'une grande surface (3500m²) de bâtiments industriels de grande hauteur déjà construite sur la plateforme va permettre le développement de nouvelles habitudes de travail avec la tendance du démontage des déchets en lieu et place du « dépeçage » à la machine.

L'accueil des apporteurs des déchets est réalisé à couvert. Tous les métaux, accessoires métalliques et appareils électroménagers sont réceptionnés, triés, éventuellement dépollués et stockés à l'intérieur des Halls.

Ce changement de procédé qui conserve le plus longtemps possible l'intégrité physique des composants des déchets annule de fait la naissance de caractères dangereux des déchets dus à leur désintégration (poussières, gaz, risque de pollutions diffuses).

La plateforme est préparée, par exemple, pour favoriser l'évolution du traitement des VHU où le démontage de pré traitement remplacera jusqu'à un point avancé, un simple découpage

avant broyage en mélange en assurant, par exemple, la séparation des mousses et des plastiques en tant que matière et non en tant que résidu de cisailage.

Les produits issus de la dépollution des véhicules hors d'usage (VHU) sont stockés dans le hall de la station VHU, dans des conteneurs ATEX et dont les enveloppes sont compatibles avec les fluides contenus.

Les composants de démontage, les roues puis les pneumatiques déjantés, sont stockés dans des alvéoles construites dans les halls.

La manutention d'intérieur est réalisée à l'aide d'engins fonctionnant au gaz, ce qui assure la consommation des gaz résiduels des bouteilles de gaz orphelines délibérément laissées sur le site. Il est prévu à terme une petite station de pompage pour limiter le changement des bouteilles sur les engins.

Une station-service interne est installée pour l'alimentation des camions et des grues mobiles de manutention extérieures.

Les ponts bascule sont positionnés de sorte de faire stationner sur la plateforme le flux des véhicules lourds et léger pour ne pas encombrer la voie publique.

La mise en œuvre du projet offre à l'ouverture, six emplois pour des compétences de manutentionnaires avec CACES Chariots élévateur, grue mobiles et grue fixe, chauffeurs « super lourd » et technicien de dépollution dont les compétences représentent un niveau de bachelier technique, ainsi qu'un secrétariat d'accueil.

L'encadrement est représenté par une personne comme responsable de plateforme, une fonction qui intègre entre autres responsabilités de ressources humaines les relations commerciales.

La société Ets J MENUT comme exploitant déclaré propose le dossier de demande d'autorisation d'exploité associé à la présente notice, réalisé suivant les exigences de la réglementation et dont la qualité va être jugée par les service compétents de l'Etat puis proposé au public.